



Phoenix Mémoire Escalier Stellantis Decrement 1.00 EUR Mars 2023 – Part D

- ❖ **Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à la date d'échéance⁽²⁾ (ci-après désigné le « titre », le « titre de créance » ou le « produit »).**
- ❖ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 12 ans (hors remboursement automatique anticipé⁽³⁾). En cas de revente avant la date d'échéance⁽²⁾ ou de remboursement automatique anticipé⁽²⁾, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.**
- ❖ **Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions. Il s'inscrit dans le cadre de la diversification des actifs financiers d'un investisseur et n'est pas destiné à en constituer la totalité.**
- ❖ **Cadre d'investissement/éligibilité :** Compte-titres dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement), unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.
- ❖ **Période de commercialisation :** du 27 décembre 2022 au 30 mars 2023. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 30 mars 2023.
- ❖ **ISIN :** XS2550420843
- ❖ **Produit émis par Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A.⁽⁴⁾ (l'« Émetteur »), bénéficiant d'une garantie des sommes dues fournie par Citigroup Global Markets Limited⁽⁴⁾ (le « Garant »). L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.**
- ❖ Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
- ❖ Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.
- ❖ **VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

Communication à caractère promotionnel

- (1) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance⁽²⁾ ou de remboursement automatique anticipé⁽²⁾. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.
- (2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.
- (3) Le remboursement automatique anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin du quatrième trimestre suivant la troisième date de détermination du Niveau de Référence (30 mars 2023).
- (4) Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 8 décembre 2022. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant et de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « **Phoenix Mémoire Escalier Stellantis Decrement 1.00 EUR Mars 2023 – Part D** » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit peut être proposé.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « **Phoenix Mémoire Escalier Stellantis Decrement 1.00 EUR Mars 2023 – Part D** » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir de la date de fin de la période de commercialisation, le 30 mars 2023, jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les cas.

En cas d'achat après le 30 mars 2023 (date de fin de la période de commercialisation) et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuels Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut ou de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution du Garant.

Le titre de créance « **Phoenix Mémoire Escalier Stellantis Decrement 1.00 EUR Mars 2023 – Part D** » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « **Phoenix Mémoire Escalier Stellantis Decrement 1.00 EUR Mars 2023 – Part D** » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance peut être proposé.

L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

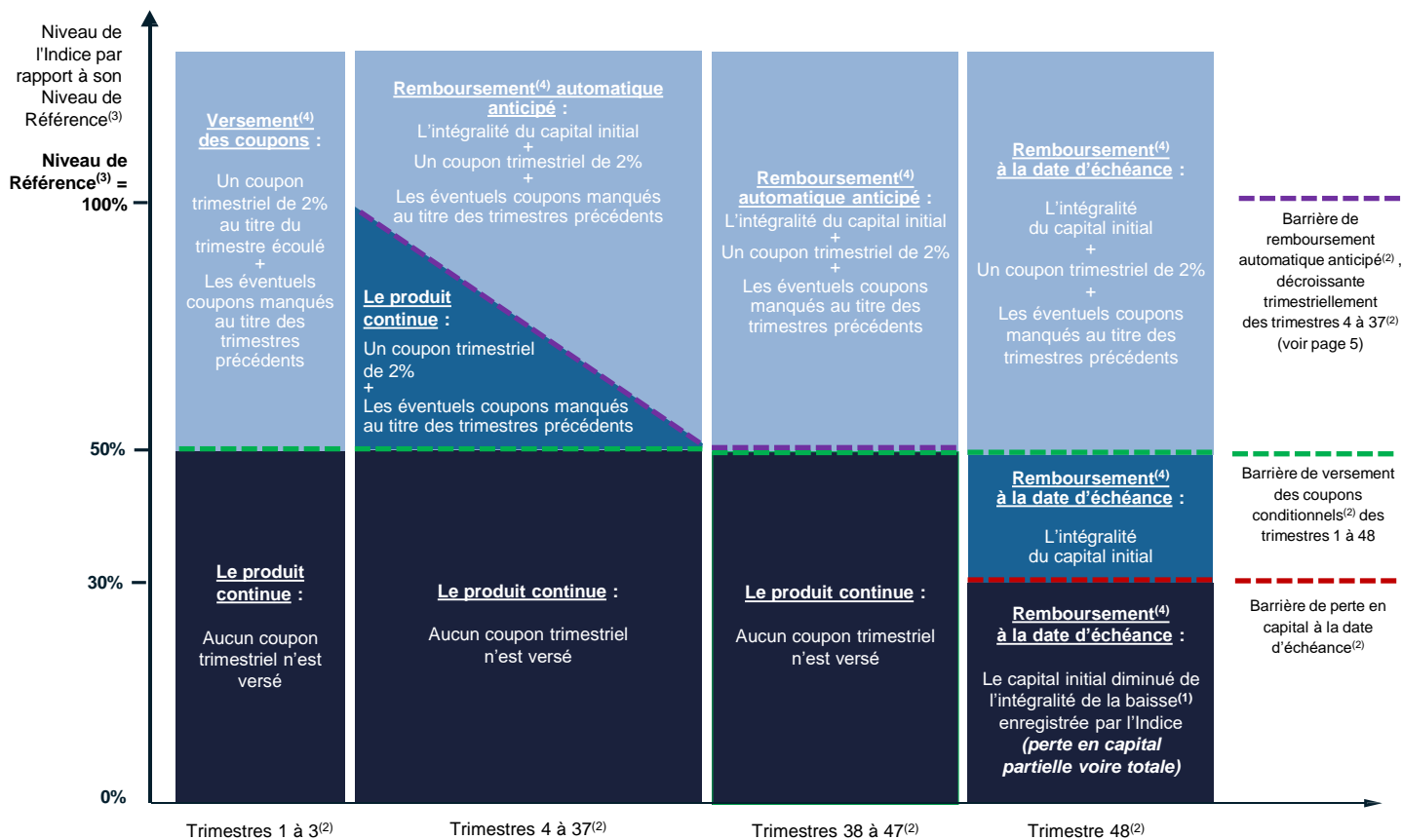
(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

POINTS CLÉS

Pour un investissement dans « Phoenix Mémoire Escalier Stellantis Decrement 1.00 EUR Mars 2023 – Part D », l'investisseur est exposé pour une durée de 4 à 48 trimestres à l'évolution du niveau de l'indice iSTOXX Single Stock on Stellantis GR Decrement 1 Price EUR (IXSTL1 Index) (ci-après l'"Indice") et qui réinvestit les dividendes bruts versés par l'entreprise Stellantis N.V. et déduit de la performance de l'action un prélèvement forfaitaire de 1 point d'indice par an.

- ❖ **Un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse⁽¹⁾ enregistrée par l'Indice** si celui-ci clôture, à la date de constatation finale⁽²⁾, à un niveau strictement inférieur à 30% de son Niveau de Référence⁽³⁾, ce dernier correspondant au niveau de clôture de l'Indice le plus bas enregistré entre les niveaux de clôture constatés aux trois dates de détermination du Niveau de Référence⁽³⁾. **La perte en capital peut être totale si l'Indice a une valeur nulle à la date de constatation finale⁽²⁾.**
- ❖ **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir du 4^{ème} trimestre à compter du 30 mars 2023 (date de fin de la période de commercialisation) et jusqu'au 47^{ème} trimestre** dès lors que l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ à une date de constatation trimestrielle⁽²⁾.
- ❖ **Un objectif de coupon trimestriel de 2%** si, à une date de constatation des coupons conditionnels⁽²⁾, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence⁽³⁾. L'investisseur accepte de limiter ses coupons en cas de forte hausse de cet Indice (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ maximum de 7,12%).
- ❖ **Le report d'un trimestre sur l'autre des coupons manqués au titre des trimestres précédents** et la possibilité de les rattraper, dès lors qu'un coupon est versé lors d'un trimestre donné.

SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT



(1) La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau de Référence⁽³⁾ et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 30 mars 2035) exprimée en pourcentage de son Niveau de Référence⁽³⁾.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(3) Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence.

(4) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT ET DE VERSEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS

Détermination du Niveau de Référence

Le niveau de clôture de l'Indice est observé le 19 décembre 2022, le 14 février 2023 et le 30 mars 2023 (dates de détermination du Niveau de Référence).

Le Niveau de Référence est alors égal au plus bas des trois niveaux de clôture identifiés aux dates ci-avant mentionnées.

Exemple illustratif :

Les niveaux ci-dessous sont donnés à titre exclusivement illustratif et ne préjugent en rien des niveaux qui seront effectivement constatés aux dates citées.

Dates de détermination du Niveau de Référence	Niveaux de clôture de l'Indice
19 décembre 2022	10,66
14 février 2023	12,43
30 mars 2023	13,96

Dans cet exemple, le niveau de clôture le plus bas constaté aux 3 dates citées correspond à celui du 19/12/2022 soit un niveau de 10,66. Il s'agit alors du Niveau de Référence retenu pour l'Indice dans cet exemple.

Mécanisme de versement des coupons conditionnels (Trimestres 1 à 48)

À chaque date de constatation des coupons conditionnels⁽¹⁾, du trimestre 1 au trimestre 48, on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau de Référence⁽²⁾.

Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence⁽²⁾, l'investisseur reçoit⁽³⁾ alors à la date de versement de coupon conditionnel⁽¹⁾ correspondante :

Un coupon de 2% au titre du trimestre écoulé
+
Les éventuels coupons manqués au titre des trimestres précédents

À chaque date de constatation des coupons conditionnels⁽¹⁾ où l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence⁽²⁾, le coupon trimestriel est manqué. Il n'est pas nécessairement perdu pour autant : son éventuel versement est reporté d'un trimestre sur l'autre.

Mécanisme de remboursement automatique anticipé (Trimestres 4 à 47)

À chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, du trimestre 4 au trimestre 47, on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau de Référence⁽²⁾.

Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ (décrite ci-contre), un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du capital initial
+
Le coupon conditionnel défini ci-dessus

Sinon, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Voir ci-dessus pour la détermination du Niveau de Référence.

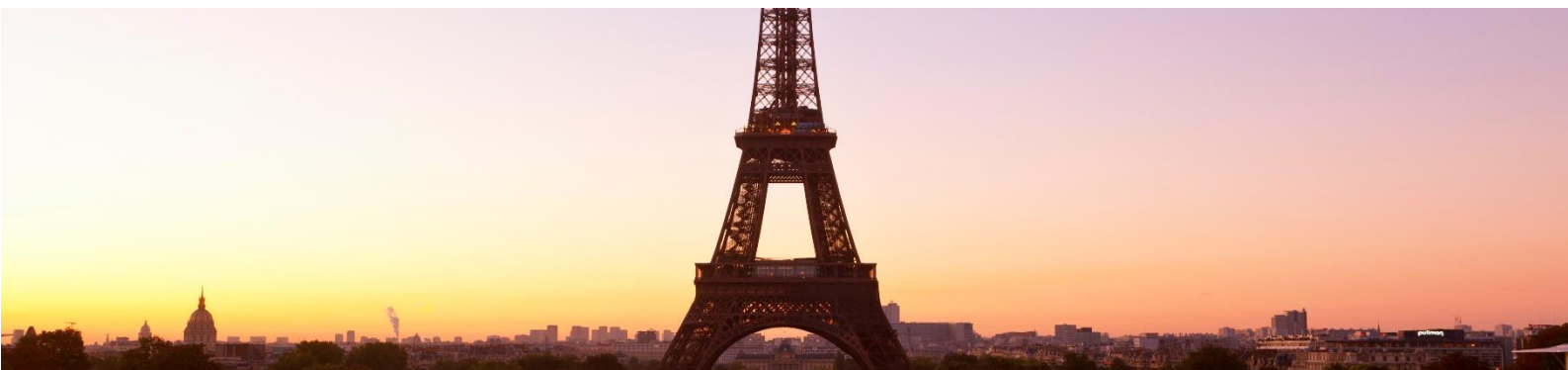
(3) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT ET DE VERSEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS

Barrière de remboursement automatique anticipé (Trimestres 4 à 47)

La barrière de remboursement automatique anticipé est fixée à 100% du Niveau de Référence⁽¹⁾ de l'Indice à la 1^{ère} date de constatation trimestrielle⁽²⁾, soit le trimestre 4 (28 mars 2024) et diminuera ensuite de 1,50% chaque trimestre jusqu'au trimestre 37 (30 juin 2032) puis sera fixée à 50% du Niveau de Référence⁽²⁾ de l'Indice du trimestre 38 (30 septembre 2032) jusqu'au trimestre 47 (29 décembre 2034).

Trimestres	Dates de constatation trimestrielle	Barrière de remboursement automatique anticipé ⁽³⁾	Trimestres	Dates de constatation trimestrielle	Barrière de remboursement automatique anticipé ⁽³⁾
1	n/a	n/a	25	29/06/2029	68,50%
2	n/a	n/a	26	28/09/2029	67,00%
3	n/a	n/a	27	28/12/2029	65,50%
4	28/03/2024	100,00%	28	29/03/2030	64,00%
5	28/06/2024	98,50%	29	28/06/2030	62,50%
6	30/09/2024	97,00%	30	30/09/2030	61,00%
7	30/12/2024	95,50%	31	30/12/2030	59,50%
8	31/03/2025	94,00%	32	31/03/2031	58,00%
9	30/06/2025	92,50%	33	30/06/2031	56,50%
10	30/09/2025	91,00%	34	30/09/2031	55,00%
11	30/12/2025	89,50%	35	30/12/2031	53,50%
12	30/03/2026	88,00%	36	30/03/2032	52,00%
13	30/06/2026	86,50%	37	30/06/2032	50,50%
14	30/09/2026	85,00%	38	30/09/2032	50,00%
15	30/12/2026	83,50%	39	30/12/2032	50,00%
16	30/03/2027	82,00%	40	30/03/2033	50,00%
17	30/06/2027	80,50%	41	30/06/2033	50,00%
18	30/09/2027	79,00%	42	30/09/2033	50,00%
19	30/12/2027	77,50%	43	30/12/2033	50,00%
20	30/03/2028	76,00%	44	30/03/2034	50,00%
21	30/06/2028	74,50%	45	30/06/2034	50,00%
22	29/09/2028	73,00%	46	29/09/2034	50,00%
23	29/12/2028	71,50%	47	29/12/2034	50,00%
24	29/03/2029	70,00%			



(1) Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(3) Barrière de remboursement automatique anticipé, décroissante trimestriellement des trimestres 4 à 37.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT ET DE VERSEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS

Mécanisme de remboursement à la date d'échéance (Trimestre 48)

À la date de constatation finale (le 30 mars 2035), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau de Référence⁽¹⁾.

- ❖ **Cas défavorable** : Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 30% de son Niveau de Référence⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date d'échéance, le 6 avril 2035 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse⁽³⁾ enregistrée par l'Indice

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte partielle ou totale du capital

- ❖ **Cas médian** : Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence⁽¹⁾, mais supérieur ou égal à 30% ce même niveau, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date d'échéance, le 6 avril 2035 :

L'intégralité du capital initial

- ❖ **Cas favorable** : Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date d'échéance, le 6 avril 2035 :

L'intégralité du capital initial

+

Le coupon conditionnel défini en page 4

(1) Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence.

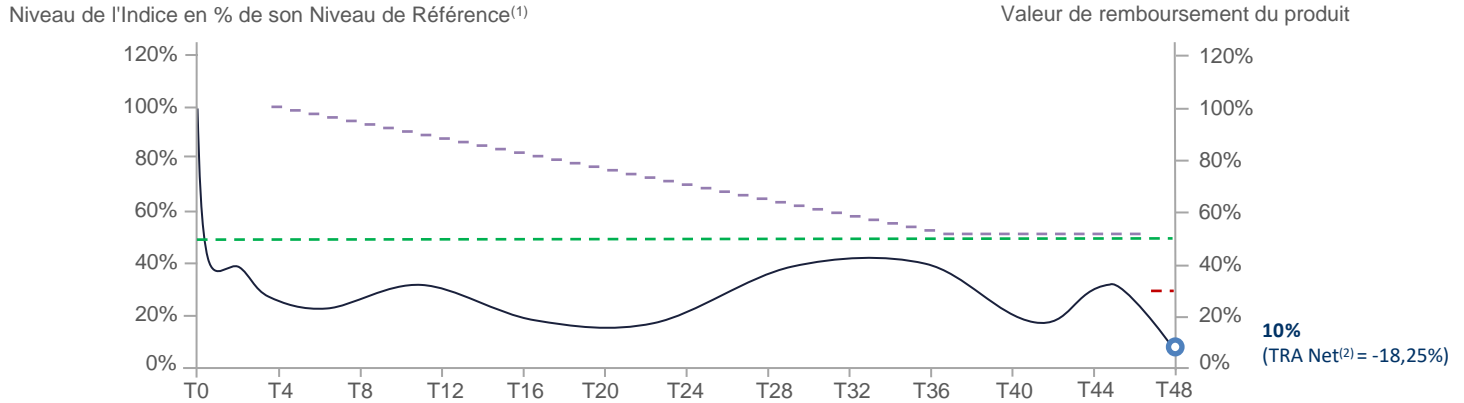
(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau de Référence⁽¹⁾ et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 30 mars 2035) exprimée en pourcentage de son Niveau de Référence⁽¹⁾.

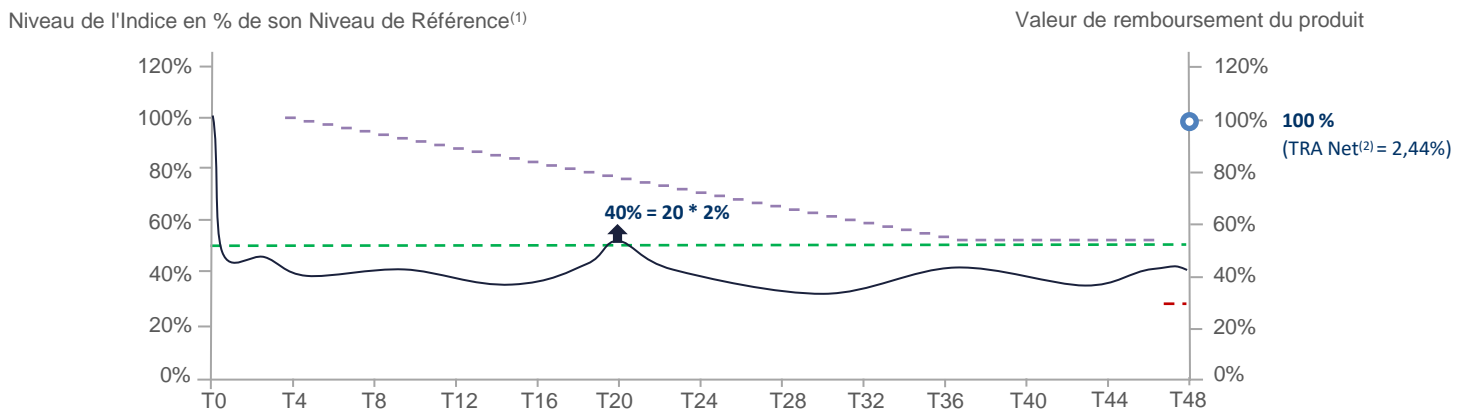
ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et sauf défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

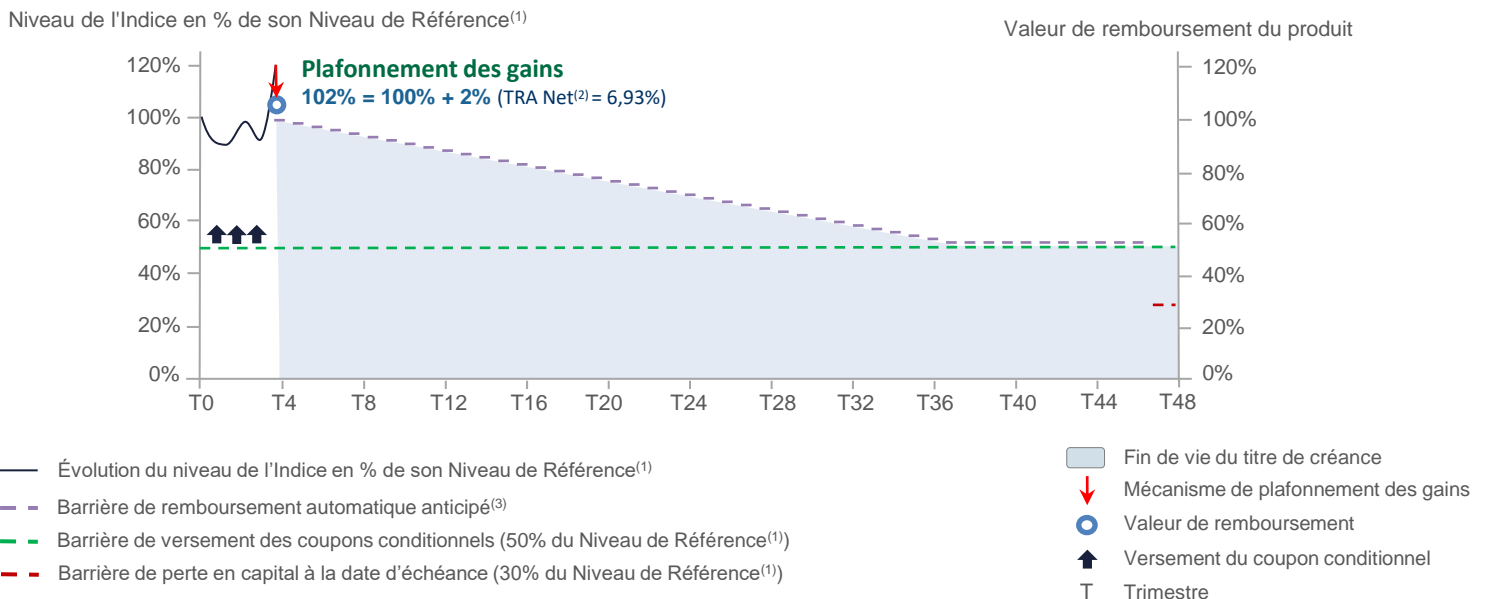
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : Marché fortement baissier à long terme



SCÉNARIO MÉDIAN : Marché baissier à long terme



SCÉNARIO FAVORABLE : Marché haussier à court terme (mise en évidence du plafonnement des gains)



- (1) Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence.
- (2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.
- (3) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : Marché fortement baissier à long terme

- ❖ Du 1^{er} au 47^{ème} trimestre à compter de la date de fin de la période de commercialisation (30 mars 2023), aux dates de constatation des coupons conditionnels⁽¹⁾ et aux dates de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence⁽²⁾ et strictement inférieur à la barrière de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾. **Aucun coupon conditionnel n'est versé au titre de ces trimestres et le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.**
- ❖ À l'échéance des 48 trimestres, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'Indice clôture à 10% de son Niveau de Référence⁽²⁾, soit en-dessous du seuil de 30% de son Niveau de Référence⁽²⁾. **L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse⁽⁴⁾ de l'Indice enregistrée à cette date, soit 10% de son capital initial. L'investisseur subit une perte en capital.**
- ❖ Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est de -18,25%, équivalent à celui d'un investissement direct dans l'Indice.
- ❖ Dans le cas le plus défavorable où l'Indice céderait l'intégralité de sa valeur, **la perte en capital serait totale et le montant remboursé nul.**

SCÉNARIO MÉDIAN : Marché baissier à long terme

- ❖ Du 1^{er} au 47^{ème} trimestre (à l'exception du 20^{ème} trimestre) à compter de la date de fin de la période de commercialisation (30 mars 2023), aux dates de constatation des coupons conditionnels⁽¹⁾ et du 4^{ème} au 47^{ème} trimestre à compter de la date de fin de la période de commercialisation (30 mars 2023), aux dates de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence⁽²⁾ et strictement inférieur à la barrière de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾. **Aucun coupon conditionnel n'est versé au titre de ces trimestres, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.**
- ❖ À la date de constatation des coupons conditionnels du 20^{ème} trimestre⁽¹⁾ (30 mars 2028), l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence⁽²⁾. **L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors un coupon de 2% au titre du trimestre 20 ainsi que 38% au titre des coupons manqués lors des 19 trimestres précédents, soit 40% du capital initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.**
- ❖ À l'échéance des 48 trimestres, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'Indice clôture à 43% de son Niveau de Référence⁽²⁾, soit au-dessus du seuil de 30% de son Niveau de Référence⁽²⁾ et en dessous du seuil de 50% de son Niveau de Référence⁽²⁾. **L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors l'intégralité de son capital initial.**
- ❖ Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est égal à 2,44% contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de -7,71% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice.

SCÉNARIO FAVORABLE : Marché haussier à court terme (mise en évidence du plafonnement des gains)

- ❖ À l'issue des trimestres 1 à 3 à compter de la date de fin de la période de commercialisation (30 mars 2023), aux dates de constatation des coupons conditionnels⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence⁽²⁾. L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors un coupon de 2% au titre de chaque trimestre.
- ❖ À l'issue du trimestre 4, soit à la 1^{ère} date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ (soit 120% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**
- ❖ L'investisseur reçoit⁽³⁾ **l'intégralité du capital initial majoré d'un coupon de 2% au titre du trimestre écoulé.**
- ❖ Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est alors égal à 6,93%, contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 18,22% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence.

(3) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(4) La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau de Référence⁽²⁾ et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 30 mars 2035) exprimée en pourcentage de son Niveau de Référence⁽²⁾.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

L'indice iSTOXX Single Stock on Stellantis GR Decrement 1 Price EUR (dividendes bruts réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 1 point d'indice par an) est un indice actions créé, calculé et publié par STOXX®. Il a été lancé le **12 mai 2022** à un niveau de **13,21 points**.

C'est un indice composé d'une seule action, l'action Stellantis N.V. Il réinvestit les dividendes bruts versés par l'entreprise Stellantis N.V. **et déduit de la performance de l'action un prélèvement forfaitaire de 1 point d'indice par an, ce qui est défavorable pour l'investisseur.** Si les dividendes bruts distribués par l'action Stellantis N.V. sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un investissement direct dans l'action Stellantis N.V. La fréquence de déduction du prélèvement forfaitaire sur l'indice iSTOXX Single Stock on Stellantis GR Decrement 1 Price EUR est journalière et est donc différente de la fréquence de distribution des dividendes par l'action Stellantis N.V.

Nous attirons votre attention sur le fait que le niveau de prélèvement forfaitaire de 1 point d'indice par an a été historiquement supérieur au niveau moyen des dividendes bruts annuels détachés par l'action Stellantis N.V depuis 2016.

À titre d'information, le niveau moyen des dividendes bruts annuels détachés par l'action Stellantis N.V depuis l'année 2016 est de 0,75 et le niveau de dividende brut détaché en 2022 au titre de l'année 2021 est de 1,04 (Source Stox et Bloomberg⁽¹⁾, au 08/12/2022).

La valeur des dividendes passés n'est pas un indicateur de la valeur des dividendes futurs.

Par ailleurs, en cas de baisse de l'action Stellantis N.V., la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire de 1 point, car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 1 point, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.

La consultation de l'Indice est publique. Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site de STOXX® <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=IXSTL1>.

Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : <https://www.zonebourse.com/cours/indice/ISTOXX-SS-STELLANTIS-GR-D-137909097/cotations/>.

Évolution de l'indice iSTOXX Single Stock on Stellantis GR Decrement 1 Price EUR entre le 07/12/2012 et le 07/12/2022

Toutes les données précédant le 12 mai 2022 sont le résultat de **simulations historiques systématiques** visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST ÉGALEMENT VALABLE POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.



Performances cumulées et simulées	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
iSTOXX Single Stock on Stellantis GR Decrement 1 Price EUR	-13,90%	12,55%	2,30%	225,71%

Source Bloomberg, Citi, au 08/12/2022

Zoom sur Stellantis N.V.

Stellantis N.V. est née le 16 janvier 2021 de la fusion entre le Groupe Peugeot SA et Fiat Chrysler Automobiles N.V. La société fabrique et commercialise des automobiles et des véhicules utilitaires. Elle produit également des produits métallurgiques et des systèmes de production pour l'industrie automobile, et détient des sociétés d'édition et d'assurance.

Pour plus d'informations sur les résultats de l'entité Stellantis N.V., merci de consulter la page dédiée :

<https://www.stellantis.com/fr/finance/reporting/rapports-financiers>.

Source : <https://www.stellantis.com/fr/finance>, Bloomberg⁽¹⁾, au 08/12/2022.

Veuillez consulter le site <https://www.stellantis.com/fr/finance/reporting/rapports-financiers>, pour plus de détails.

(1) L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité de Citigroup ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Avantages

- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé, le produit peut verser, des trimestres 1 à 48, un coupon conditionnel de 2% si à la date de constatation des coupons conditionnels⁽¹⁾ correspondante l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence⁽³⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 7,12% dans ce scénario).
- La possibilité de rattraper les coupons éventuellement manqués au titre des trimestres précédents.
- Si à une date de constatation trimestrielle⁽¹⁾ l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur reçoit⁽²⁾ l'intégralité de son capital majorée du coupon trimestriel de 2% et des éventuels coupons manqués au titre des trimestres précédents (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 7,12% dans ce scénario).
- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé précédemment et si à la date de constatation finale⁽¹⁾ l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence⁽³⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité de son capital majorée du coupon trimestriel de 2% et des éventuels coupons manqués au titre des années précédentes.
- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé précédemment et si à la date de constatation finale⁽¹⁾ l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 30% de son Niveau de Référence⁽³⁾, mais strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence⁽³⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité de son capital initial.

Inconvénients liés au produit

- Le produit présente un risque de **perte en capital en cours de vie et à la date d'échéance**⁽¹⁾. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, **les investisseurs peuvent perdre la totalité de leur capital initialement investi**. En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale**. Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement, ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance⁽¹⁾.
- Le produit est également soumis au **risque lié à l'inflation**. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.**
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 48 trimestres.
- Le rendement du produit « Phoenix Mémoire Escalier Stellantis Decrement 1.00 EUR Mars 2023 – Part D » à la date d'échéance⁽¹⁾ est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des barrières de 30% et 50% de son Niveau de Référence⁽³⁾ à la date de constatation finale⁽¹⁾.
- Dans un contexte de marché fortement baissier, si l'Indice est toujours strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence⁽³⁾ aux différentes dates de constatation des coupons conditionnels⁽¹⁾, aucun coupon ne sera versé.
- Dans un contexte de marché fortement baissier, si l'Indice est toujours inférieur à la barrière de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ aux différentes dates de constatation trimestrielle⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement automatique anticipé ne sera jamais activé.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice, du fait **du mécanisme de plafonnement des gains** (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 7,12%).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(3) Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence.

Inconvénients liés au sous-jacent

- L'investisseur est exposé à un Indice composé d'une seule action (l'action Stellantis N.V.) et ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents actions tels que les indices de marchés actions.
- **L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes détachés par l'action qui le compose et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 1 point d'indice par an, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.** La valeur de l'indice iSTOXX Single Stock on Stellantis GR Decrement 1 Price EUR pourra s'écarter de celle de l'action Stellantis N.V. (hors dividendes). Selon les niveaux de l'indice iSTOXX Single Stock on Stellantis GR Decrement 1 Price EUR, de l'action Stellantis N.V. et selon les dividendes distribués par l'action Stellantis N.V., la performance de l'Indice pourra être pénalisée (si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire annuel de 1 point), ou améliorée (si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est supérieur au prélèvement forfaitaire annuel de 1 point) par rapport à un investissement dans l'action Stellantis N.V. (hors dividendes). La fréquence de déduction du prélèvement forfaitaire sur l'indice iSTOXX Single Stock on Stellantis GR Decrement 1 Price EUR est différente de la fréquence de distribution des dividendes par l'action Stellantis N.V.
- **En cas de baisse de l'action Stellantis N.V., la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire de 1 point,** car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 1 point, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.
- À titre de comparaison, un produit présentant les mêmes caractéristiques mais indexé à l'action Stellantis N.V. aurait un objectif de gain très inférieur. **Le rendement plus important du produit « Phoenix Mémoire Escalier Stellantis Decrement 1.00 EUR Mars 2023 – Part D » n'est possible qu'en raison d'un risque de perte en capital également plus important.**

Principaux facteurs de risques

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base avant tout investissement dans ce produit. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

- **Risque de perte en capital :** Le titre de créance présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾) **et à la date d'échéance⁽¹⁾**. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. **Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**
- **Risque de crédit :** L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.
- **Risque de marché :** Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de valeur (en raison notamment de l'évolution du cours, du (ou des) sous-jacent(s), des taux d'intérêt et de la prime de crédit), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque lié au sous-jacent :** Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice iSTOXX Single Stock on Stellantis GR Decrement 1 Price EUR.
- **Événements extraordinaires/perturbateurs affectant l'Indice :** Afin de tenir compte des conséquences d'événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) sous-jacent(s) du produit notamment, la documentation juridique⁽²⁾ prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et dans certains cas, (ii) le remboursement automatique anticipé du produit. Ces événements peuvent entraîner une perte pour l'investisseur.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Veuillez vous référer au paragraphe « Disponibilité du Prospectus » en page 13 pour plus d'informations.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

FORME	Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à la date d'échéance. Bien que la formule de remboursement et le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soient garantis par le Garant, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
ÉMETTEUR	Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. ⁽¹⁾
GARANT	Citigroup Global Markets Limited ⁽¹⁾
DEVISE	Euro (EUR - €)
CODE ISIN	XS2550420843
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 27/12/2022 au 30/03/2023 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « Phoenix Mémoire Escalier Stellantis Decrement 1.00 EUR Mars 2023 – Part D » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 30/03/2023, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
OFFRE AU PUBLIC	Offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement).
SOUS-JACENT	Indice iSTOXX Single Stock on Stellantis GR Decrement 1 Price EUR, calculé en réinvestissant les dividendes bruts versés par l'entreprise Stellantis N.V. et déduit de la performance de l'action un prélèvement forfaitaire de 1 point d'indice par an (code Bloomberg : IXSTL1 Index ; sponsor : STOXX®).
ÉLIGIBILITÉ	Compte-titres dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement) et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1 000 EUR
GARANTIE DU CAPITAL	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à la date d'échéance
VALEUR NOMINALE DU PRODUIT	1 000 EUR
PRIX D'ÉMISSION / DE SOUSCRIPTION	100% de la valeur nominale du produit
MONTANT DE L'ÉMISSION	30 000 000 EUR
NIVEAU DE RÉFÉRENCE	Niveau de clôture de l'Indice le plus bas enregistré entre les niveaux de clôture constatés aux trois dates de détermination du Niveau de Référence.
DATE D'ÉMISSION	27/12/2022
DATES DE DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE	19/12/2022 ; 14/02/2023 ; 30/03/2023
DATE DE CONSTATATION FINALE	30/03/2035
DATE D'ÉCHEANCE	06/04/2035 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
DATES DE CONSTATATION DES COUPONS CONDITIONNELS	30/06/2023 ; 29/09/2023 ; 29/12/2023 ; 28/03/2024 ; 28/06/2024 ; 30/09/2024 ; 30/12/2024 ; 31/03/2025 ; 30/06/2025 ; 30/09/2025 ; 30/12/2025 ; 30/03/2026 ; 30/06/2026 ; 30/09/2026 ; 30/12/2026 ; 30/03/2027 ; 30/06/2027 ; 30/09/2027 ; 30/12/2027 ; 30/03/2028 ; 30/06/2028 ; 29/09/2028 ; 29/12/2028 ; 29/03/2029 ; 29/06/2029 ; 28/09/2029 ; 28/12/2029 ; 29/03/2030 ; 28/06/2030 ; 30/09/2030 ; 30/12/2030 ; 31/03/2031 ; 30/06/2031 ; 30/09/2031 ; 30/12/2031 ; 30/03/2032 ; 30/06/2032 ; 30/09/2032 ; 30/12/2032 ; 30/03/2033 ; 30/06/2033 ; 30/09/2033 ; 30/12/2033 ; 30/03/2034 ; 30/06/2034 ; 29/09/2034 ; 29/12/2034 ; 30/03/2035 (date de constatation finale)
DATES DE VERSEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS	10/07/2023 ; 06/10/2023 ; 08/01/2024 ; 08/04/2024 ; 08/07/2024 ; 07/10/2024 ; 07/01/2025 ; 07/04/2025 ; 08/07/2025 ; 07/10/2025 ; 07/01/2026 ; 08/04/2026 ; 07/07/2026 ; 07/10/2026 ; 07/01/2027 ; 06/04/2027 ; 08/07/2027 ; 07/10/2027 ; 06/01/2028 ; 06/04/2028 ; 10/07/2028 ; 06/10/2028 ; 08/01/2029 ; 09/04/2029 ; 09/07/2029 ; 05/10/2029 ; 07/01/2030 ; 05/04/2030 ; 08/07/2030 ; 07/10/2030 ; 07/01/2031 ; 07/04/2031 ; 08/07/2031 ; 07/10/2031 ; 07/01/2032 ; 06/04/2032 ; 08/07/2032 ; 07/10/2032 ; 06/01/2033 ; 06/04/2033 ; 08/07/2033 ; 07/10/2033 ; 09/01/2034 ; 06/04/2034 ; 10/07/2034 ; 06/10/2034 ; 08/01/2035 ; 06/04/2035 (date d'échéance)
DATES DE CONSTATATION TRIMESTRIELLE	28/03/2024 ; 28/06/2024 ; 30/09/2024 ; 30/12/2024 ; 31/03/2025 ; 30/06/2025 ; 30/09/2025 ; 30/12/2025 ; 30/03/2026 ; 30/06/2026 ; 30/09/2026 ; 30/12/2026 ; 30/03/2027 ; 30/06/2027 ; 30/09/2027 ; 30/12/2027 ; 30/03/2028 ; 30/06/2028 ; 29/09/2028 ; 29/12/2028 ; 29/03/2029 ; 29/06/2029 ; 28/09/2029 ; 28/12/2029 ; 29/03/2030 ; 28/06/2030 ; 30/09/2030 ; 30/12/2030 ; 31/03/2031 ; 30/06/2031 ; 30/09/2031 ; 30/12/2031 ; 30/03/2032 ; 30/06/2032 ; 30/09/2032 ; 30/12/2032 ; 30/03/2033 ; 30/06/2033 ; 30/09/2033 ; 30/12/2033 ; 30/03/2034 ; 30/06/2034 ; 29/09/2034 ; 29/12/2034
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	08/04/2024 ; 08/07/2024 ; 07/10/2024 ; 07/01/2025 ; 07/04/2025 ; 08/07/2025 ; 07/10/2025 ; 07/01/2026 ; 08/04/2026 ; 07/07/2026 ; 07/10/2026 ; 07/01/2027 ; 06/04/2027 ; 08/07/2027 ; 07/10/2027 ; 06/01/2028 ; 06/04/2028 ; 10/07/2028 ; 06/10/2028 ; 08/01/2029 ; 09/04/2029 ; 09/07/2029 ; 05/10/2029 ; 07/01/2030 ; 05/04/2030 ; 08/07/2030 ; 07/10/2030 ; 07/01/2031 ; 07/04/2031 ; 08/07/2031 ; 07/10/2031 ; 07/01/2032 ; 06/04/2032 ; 08/07/2032 ; 07/10/2032 ; 06/01/2033 ; 06/04/2033 ; 08/07/2033 ; 07/10/2033 ; 09/01/2034 ; 06/04/2034 ; 10/07/2034 ; 06/10/2034 ; 08/01/2035
BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	La barrière de remboursement automatique anticipé est fixée à 100% du Niveau de Référence de l'Indice à la 1 ^{ère} date de constatation trimestrielle, soit le trimestre 4 (28/03/2024) et diminuera ensuite de 1,50% chaque trimestre jusqu'au trimestre 37 (30/06/2032) puis sera fixée à 50% du Niveau de Référence de l'Indice du trimestre 38 (30/09/2032) jusqu'au trimestre 47 (29/12/2034).
BARRIÈRE DE VERSEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS	50% du Niveau de Référence de l'Indice
BARRIÈRE DE PERTE EN CAPITAL À LA DATE D'ÉCHEANCE	30% du Niveau de Référence de l'Indice
MARCHÉ SECONDAIRE	Citigroup Global Markets Europe AG peut proposer, dans des conditions normales de marché, quotidiennement des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit. Cf. le paragraphe « Rachat à l'initiative de l'investisseur » dans la section Avertissement en page suivante.
COMMISSION	Citigroup Global Markets Europe AG et/ou ses affiliés paiera une commission calculée sur le montant des titres de créance effectivement placés. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 2,00% TTC par an multiplié par la durée maximale des titres de créance. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur ou de l'Émetteur.
AGENT DE CALCUL	CGML, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
COTATION	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
DROIT APPLICABLE	Droit anglais
PÉRIODICITÉ ET PUBLICATION DE LA VALORISATION	Quotidienne, disponible sur Reuters, SIX Telekurs, Bloomberg. Les prix indicatifs sont par ailleurs tenus à disposition du public en permanence sur demande.
DOUBLE VALORISATEUR	Une double valorisation est établie tous les 15 jours par REFINITIV. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de CITIGROUP.

(1) Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 8 décembre 2022. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

AVERTISSEMENT

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. Il est destiné à être utilisé dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement) et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers. Ce produit est un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Les principales caractéristiques du produit figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique "Disponibilité du Prospectus" ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus de Base relatif au produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit, cette dernière prévaudra.

Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le produit et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Citigroup pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Citigroup ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le produit.

Disponibilité du Prospectus : La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives (Issue Terms) rédigées dans le cadre du Prospectus de Base approuvé et publié le ou autour du 16 décembre 2022 (tel que complété ou modifié par ses suppléments). Les Conditions Définitives (Issue Terms) seront disponibles après cette date sur le site fr.citigroup.com/XS2550420843. Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait ou va faire l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale d'Irlande (*Central Bank of Ireland*, « CBI ») et a été ou sera notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. **L'approbation du Prospectus de Base par la CBI ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CBI d'investir dans le produit.** Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base, les Conditions Définitives (Issue Terms), sont ou seront également disponibles sur le site fr.citigroup.com/FR, sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent ou pourront être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG (« CGME ») à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne sur simple demande. Des suppléments complémentaires au Prospectus de Base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://fr.citigroup.com/FR/Documentation-legale/Base-prospectus-Notes> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Le Prospectus de Base et ses suppléments déjà publiés sont ou seront aussi accessibles sur ce site. Dans le cas où un ou plusieurs suppléments sont adoptés pendant la période de commercialisation, les Conditions Définitives seront modifiées et réitérées, dès lors que le(s) supplément(s) pertinent(s) s'y réfère(nt) directement. Les Conditions Définitives modifiées et réitérées seront publiées en remplacement des Conditions Définitives initiales

Disponibilité du document d'informations clés : Le document d'informations clés (KID) relatif à ce produit peut être consulté et téléchargé à l'adresse <https://www.regxchange.com/trades/kid?id=XS2550420843&lang=FR&jurisdiction=FR>.

Garant : Le produit bénéficie d'une garantie de Citigroup Global Markets Limited (« CGML »), (le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par l'Émetteur au titre du produit est garanti par le Garant. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Rachat à l'initiative de l'investisseur : Dans des conditions normales de marché, CGME a l'intention de racheter le titre de créance, sans que cela ne constitue un engagement ferme de sa part, aux investisseurs désireux de revendre ce dernier avant son échéance effective à un prix déterminé en fonction des paramètres de marché (qui pourrait être inférieur à sa valeur nominale). La fourchette achat-vente indicative applicable par CGME en cas de revente avant l'échéance finale, sera, dans des conditions normales de marché et en fonction de la proximité des barrières, de 1%, sous réserve de son droit de modifier à tout moment cette fourchette. Néanmoins, CGME se réserve le droit notamment en cas d'événements perturbateurs (incluant de manière non limitative un dérèglement de marché ou une détérioration de la qualité de crédit de l'Émetteur), de ne pas racheter tout ou partie du titre de créance aux porteurs, ce qui rendrait la revente de celui-ci impossible.

Frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables audit contrat. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Conflit d'intérêts : CGME, CGML ou leurs affiliées, filiales et participations respectives, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné aux présentes qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré.

Restriction de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis : Les titres décrits aux présentes sont des titres faisant l'objet de restrictions permanentes aux Etats-Unis et n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (U.S. SECURITIES ACT of 1933), telle que modifiée (la "Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières") et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une "US Person" tel que ce terme est défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des Etats-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des Etats-Unis sur le fondement de la Règlementation S (Reg S) de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

Agréments : CGML est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son siège social au 33 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB. CGME est une société autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BAFIN) et a son siège social au Reuterweg 16, 60323 Francfort (Main), Allemagne.

Avertissement relatif à STOXX : STOXX® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Citi et Citigroup sont des marques déposées de Citigroup Inc ou de ses filiales utilisées et déposées dans le monde entier © tous droits réservés - 2022.



i-Kapital

Siège Social : 10 Rue de la Pompe 75116 Paris

803 691 138 R.C.S. Paris